



INFO

mercredi, le 15 avril 2020

Pas de chômage partiel pour les entreprises de transports publics

Le SECO dit niet au chômage partiel - le temps de travail et les salaires doivent être garantis !

Dans un courrier daté du 14 avril, le SECO confirme les doutes du SEV au sujet de l'octroi de mesures de chômage partiel pour les entreprises de transports publics. En effet, le but de ces mesures est de permettre aux entreprises de passer un cap difficile et d'empêcher leur faillite. Les entreprises de transports publics étant majoritairement financées par l'Etat (Confédération, cantons et communes), elles ne sont pas menacées de faillite.

La diminution des recettes qui découle de cette situation de crise doit être comblée par un financement extraordinaire.

Dans ce contexte, il **n'est pas inutile de rappeler nos revendications** :

- La protection de la santé doit être garantie par des mesures adéquates
- Pas de licenciement lié à la pandémie
- Les salaires doivent être garantis à 100 %
- Les compteurs de temps de travail doivent être gelés au 16 mars 2020
- La planification annuelle doit être garantie (temps de travail et vacances)
- Toute modification doit être négociée avec le SEV
- Un point de situation sera fait à la sortie de la crise

Le SEV ne lâchera pas le morceau et défendra les droits et les intérêts de ses membres **et de l'ensemble des travailleurs de la branche. Dans ce contexte difficile, il est impératif d'être encore plus nombreux.**

Si tu n'es pas encore membre adhère sur sev-online.ch/adherer